

**Défense du Code de gestion des pesticides contre les menaces de Dow
AgroSciences
Mars 2009**

La démarche d'Équiterre

À l'invitation d'Équiterre, une quarantaine d'organismes et d'institutions de la société civile québécoise font front commun afin d'exiger du gouvernement fédéral une défense énergique du Code de gestion des pesticides du Québec, lequel est menacé par une poursuite de Dow AgroSciences en vertu des dispositions du chapitre 11 de l'ALENA. Cette poursuite concerne particulièrement l'interdiction de l'herbicide 2,4-D. Équiterre et la Fondation David Suzuki, représentés par EcoJustice (<http://www.ecojustice.ca/>), souhaitent intervenir à titre d'*amicus curiae* devant le panel d'experts qui sera bientôt constitué en vertu du mécanisme de règlement des différends de l'ALENA.

Une lettre envoyée au ministre du Commerce international du Canada, M. Stockwell Day (*annexe 1*), résume bien le contexte de la démarche. Il offre son appui au ministre Day dans la défense du Code de gestion des pesticides du Québec.

La démarche comprend également la mise en ligne d'une pétition (<http://www.equiterre.org/organisme/courriel-dowchemicals.php>) qui est proposée à toute personne intéressée à joindre sa voix au mouvement de défense du Code de gestion.

Jusqu'à ce jour, Équiterre est fort de l'appui de plus de 40 organisations québécoises, d'environ 30 individus et de cinq regroupements internationaux (*annexe 2*).

Le Code de gestion des pesticides

Le Code de gestion des pesticides du Québec, **en vigueur depuis le 3 avril 2003**, met de l'avant des normes rigoureuses pour encadrer l'usage et la vente des pesticides. Ce Code découle d'une vaste consultation menée en 1998 par le ministère de l'Environnement. Il s'inscrit dans la foulée des recommandations du Groupe de réflexion sur les pesticides en milieu urbain dont le mandat était d'identifier des avenues de solutions qui permettraient aux Québécoises et aux Québécois de réduire leur dépendance et les risques d'exposition à ces produits utilisés pour l'entretien des espaces verts. Dans son rapport déposé en mars 2002 et intitulé « *Pour la protection de la santé et de l'environnement, la gestion environnementale en milieu urbain* », ce groupe a fait une quinzaine de recommandations majeures. Parmi celles-ci, l'adoption du Code de gestion des pesticides était jugée essentielle pour atteindre ces objectifs en milieu urbain.

- Le rapport du Groupe de réflexion est disponible via ce lien : <http://www.mddep.gouv.qc.ca/pesticides/reflexion/rapport-pesticide.pdf>.
- Le code est disponible ici : http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=3&file=/P_9_3/P9_3R0_01.HTM.
- Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site : <http://www.mddep.gouv.qc.ca/pesticides/permis/code-gestion/index.htm#pq-intervenir>.
- Pour connaître la méthodologie utilisée pour l'élaboration de la liste d'ingrédients actifs interdits par le Code de gestion : <http://www.mddep.gouv.qc.ca/pesticides/permis/code-gestion/code-metho-annexe1.pdf>

Le 2,4-D et la santé publique

Le Québec justifie par des motifs de protection de la santé publique l'interdiction de l'ingrédient actif 2,4-D, utilisé comme herbicide. Les pesticides peuvent ainsi «être dangereux pour la santé humaine. Les enfants sont particulièrement vulnérables aux effets nocifs des pesticides en raison de leur physiologie (par exemple, immaturité du système immunitaire et épiderme plus perméable) et y sont plus exposés en raison de leurs comportements (par exemple, tendance à porter des objets à la bouche). (...) On soupçonne plusieurs pesticides, dont certains sont couramment appliqués sur les surfaces gazonnées, de produire des effets à plus long terme sur la santé, soit d'être cancérogènes ou de provoquer des dérèglements des systèmes reproducteur, endocrinien, immunitaire ou nerveux.

- Une recherche réalisée par l'Institut national de santé publique du Québec sur ce pesticide mentionne que malgré l'incertitude scientifique et les lacunes méthodologiques quant aux effets du 2,4-D sur la santé, des mesures de prudence doivent être prises pour limiter les niveaux d'exposition aux pesticides, et plus particulièrement certains groupes plus vulnérables comme les enfants et les femmes enceintes.

(http://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/509-ProfilToxicologique_2,4-D_Avis.pdf)

L'interdiction du 2,4-D en Ontario

Le gouvernement de l'Ontario a également entrepris de proscrire l'utilisation de certains pesticides sur son territoire. Le 2,4-D en fait partie. Malgré la menace de poursuite de Dow AgroSciences, l'Ontario n'a pas l'intention d'abandonner son projet de bannir le 2,4-D (*annexe 3*).

Pour plus de renseignements :

- La Loi modifiant la Loi sur les pesticides en vue d'interdire l'usage et la vente de pesticides pouvant être utilisés à des fins esthétiques (http://www.ontla.on.ca/bills/bills-files/39_Parliament/Session1/b064ra.pdf)
- Nouveau règlement général en vertu de la Loi de 1990 sur les pesticides, pour appliquer la Loi de 2008 sur l'interdiction des pesticides utilisés à des fins esthétiques (<http://www.ebr.gov.on.ca/ERS-WEB-External/displaynoticecontent.do?noticeId=MTA0OTk2&statusId=MTU3MjYz>)
- Parmi les pesticides de classe 8 se trouvent les produits contenant du 2,4-D dont la vente sera désormais interdite : (http://www.ene.gov.on.ca/envision/env_reg/er/documents/2008/Pesticides010-5080/010-5080%208.pdf)
- La liste des pesticides de classe 9 qui présente les ingrédients actifs interdits à des fins esthétiques, dont les trois formulations de 2,4-D. (http://www.ene.gov.on.ca/envision/env_reg/er/documents/2008/Pesticides010-5080/010-5080%209.pdf)

Poursuite de Dow AgroSciences

Dow AgroSciences, fabricant américain du 2,4-D porte plainte contre le Canada en vertu de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA). Parce que la vente du 2,4-D est interdite au Québec en raison du Code de gestion des pesticides du Québec, Dow AgroSciences soutient que le Canada viole des clauses du chapitre 11 de l'ALENA sur la liberté du commerce international.

- Voir l'avis d'intention de Dow AgroSciences de poursuivre le Canada : <http://www.international.gc.ca/trade-agreements-accords-commerciaux/assets/pdfs/DowAgroSciencesLLC.pdf>
- Le chapitre 11 de l'ALENA peut-être consulté à l'adresse internet suivante : <http://www.international.gc.ca/trade-agreements-accords-commerciaux/agr-acc/nafta-alena/texte/index.aspx?lang=fra>

Autres

Rapport préparé pour la Fondation David Suzuki : Les aliments que nous mangeons : La réglementation en matière de pesticides – Une comparaison internationale. On y apprend notamment que le Danemark, la Suède et la Finlande ont banni le 2,4-D de leur territoire. <http://www.davidsuzuki.org/files/SWAG/DSF-HEHC-Food-Fr.pdf>
<http://www.davidsuzuki.org/files/SWAG/DSF-HEHC-Food1.pdf> (version anglaise)

Montréal, le 3 mars 2009

L'Honorable Stockwell Day
Ministre du Commerce international et ministre de la Porte d'entrée de l'Asie-Pacifique

Monsieur le Ministre,

La compagnie américaine Dow AgroSciences a récemment fait connaître son intention de contester l'application du Code de gestion des pesticides du Québec, et en particulier l'interdiction de l'herbicide 2,4-D. Dow allègue que le Canada viole, par l'entremise du Code de gestion des pesticides du Québec, des dispositions de la section A du Chapitre 11 de l'Accord de libre-échange nord-américain. Dow a ainsi fait parvenir à cet effet un avis d'intention aux autorités responsables le 25 août dernier.

Le gouvernement du Québec justifie l'interdiction de l'utilisation de l'ingrédient actif 2,4-D utilisé comme herbicide pour des raisons de protection de la santé publique. Les pesticides peuvent ainsi « *être dangereux pour la santé humaine. Les enfants sont particulièrement vulnérables aux effets nocifs des pesticides en raison de leur physiologie (par exemple, immaturité du système immunitaire et épiderme plus perméable) et y sont plus exposés en raison de leurs comportements (par exemple, tendance à porter des objets à la bouche). (...) On soupçonne plusieurs pesticides, dont certains sont couramment appliqués sur les surfaces gazonnées, de produire des effets à plus long terme sur la santé, soit d'être cancérigènes ou de provoquer des dérèglements des systèmes reproducteur, endocrinien, immunitaire ou nerveux¹.* »

¹ <http://www.mddep.gouv.qc.ca/pesticides/permis/code-gestion/index.htm#pq-intervenir>

Équiterre, qui travaille depuis plusieurs années à réduire et éliminer l'utilisation des pesticides en milieux urbains et agricoles, avait salué l'adoption du Code de gestion des pesticides du Québec au moment de son adoption en mars 2003. Conjointement avec la Fondation David Suzuki, Équiterre a eu l'occasion de souligner à nouveau, dans le cadre d'une analyse publiée en mars 2008, le caractère novateur de ce Code, seule réglementation en la matière à l'échelle provinciale au Canada.

Dans le contexte où le gouvernement du Québec travaille déjà à la défense de son Code auprès du gouvernement fédéral, partie défenderesse en vertu des dispositions de l'ALENA, nous aimerions tout d'abord vous informer qu'Équiterre, en partenariat avec d'autres organisations du reste du Canada, compte défendre énergiquement les dispositions du Code de gestion des pesticides du Québec contestées par la compagnie Dow AgroSciences. Équiterre et la Fondation David Suzuki, représentés par les avocats de Ecojustice, comptent intervenir à titre d'*amicus curiae* devant le panel d'experts qui sera bientôt constitué en vertu du mécanisme de règlement des différends de l'ALENA. Équiterre mobilise aussi en ce moment une coalition d'organismes et d'institutions de la société civile québécoise afin d'exiger du gouvernement fédéral une défense énergique du Code de gestion des pesticides du Québec. Des précédents récents² encadrent cette intervention de représentants de la société civile à titre d'*amicus curiae* devant un panel constitué en vertu du mécanisme de règlement des différends de l'ALENA.

Par la présente, nous voulons vous manifester notre appui dans la défense du Code de gestion des pesticides du Québec. Nous voulons que nos gouvernements conservent le droit de légiférer sur les pesticides, surtout lorsqu'il s'agit d'usage à des fins esthétiques. Le Québec a été un leader dans ce domaine, mais sera sous peu imitée par l'Ontario et probablement par d'autres provinces dans le futur. Il ne faudrait surtout pas faire marche arrière !

Veuillez recevoir, Monsieur le Ministre, nos respectueuses salutations.



Sidney Ribaux
Coordonnateur général

² Glamis Gold c. USA, UPS c. Canada, Methanex c. USA

Annexe 2

Organisations et individus appuyant la démarche d'Équiterre

Organisations

AmiEs de la Terre de Québec
Association des citoyens du Mont St-Hilaire
Association pour la santé environnementale, les hypersensibilités et les allergies du Québec (AEHAQ)
Association des responsables d'espaces verts du Québec (AREVQ)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)
Au Naturel, Sutton
Biodôme de Montréal
Le Bloc Vert
CEDRE, Le groupe environnemental de l'Université du Québec à Rimouski (UQAR)
Champ fleuris
Collectif des démocrates handicapés (CDH)
Comité de l'environnement de Chicoutimi
Comité écologique du Grand Montréal
Comité Environnemental de l'UQAC,
Conseil régional de l'environnement (CRE) de la Montérégie
Conseil régional de l'environnement (CRE) de Laval
Conseil régional de l'environnement (CRE) de Montréal
Corporation de gestion CHARMES
Cultivart Aménagement
DESFOR BIO SERVICES - WASKA RESSOURCES
Distrival Canada Ltée
École d'agriculture de Nicolet
Éco quartier Voisins du Sault
Envir-eau-sol,
Expo Manger santé
Fédération des sociétés d'horticulture et d'écologie du Québec
Green Party MP Candidate : Okanagan Shuswap Riding
Greenpeace
Horticom
Memphrémagog Conservation Inc. (MCI)
Héloïse Laboratoire Inc
Nature-Action Québec
Nature Québec
Paysages écologiques
Regroupement national des CRE du Québec (RNCREQ)
Regroupement pour le jardinage écologique (RJÉ)
RONA
Soder Inc.,
Solutions alternatives en environnement
Solutions et Technologies Industrielles, Inc.
Ville de Montréal
Vivre en Ville
Zip Ville Marie

Appuis internationaux

Helio international, France
Association Echo-Mer, France
Nature & Progrès - Belgique
Réseau des jardins et fermes solidaires, Belgique
Mouvement pour le droit et le respect des générations, France

Individus

Etienne Bergeron, technologue en horticulture
Marie-Claude Blanchette, Service de l'Environnement, Ville de Saint-Bruno
Marc Boucher
Marcel Bruneau, biologiste
Marc Chenier
Diane Caron, horticultrice
Paul Caron, biologiste
Elisabeth Cordeau
Caroline Daguét, biologiste
Joé Dessureault, ébéniste
Louise Durand, biologiste
Almut Ellinghaus
Mariouche Famelart, bibliothécaire
Anne-Marie Goulet, biologiste,
Peter Graham, parti vert du Canada
Peter Kettenbeil, green Designer
Michelle Lalonde
Renée Larouche, artiste musicienne
Hélène Leboeuf,
Anne Lecours,
Dr Denis Lefebvre, m.v., vétérinaire
Jean-Dominic Lévesque-René, survivant du cancer
Mentana Poiré-Prest
Lili Michaud, agronome
Suzanne Montel, géographe
Pierre Morin, biologiste
Carole Poliquin, réalisatrice du film
Thérèse Romer, traductrice
Stefan Sobkowiak, architecte paysagiste
Roger Tousignant
Mireille Tremblay, horticultrice, Ville Mont-Saint Hilaire
Laure Waridel, écosociologue
Maaïke Zuyderhoff

Annexe 3

Ont. going ahead with pesticide ban ; ENVIRONMENT

The London Free Press

Wednesday, October 29, 2008

Page: B11

Section: News

Byline: BY CP

Dateline: TORONTO

Ontario won't back down from its plan to prohibit the cosmetic use and sale of weed killer 2,4-D despite a NAFTA challenge to Quebec's pesticide ban, Ontario's environment minister said yesterday.

"The NAFTA challenge in and of itself -- or potential NAFTA challenge -- won't have any effect on whether we think we're doing the right thing," said Environment Minister John Gerretsen.

"It's all about protecting kids playing in their own yards or other properties."

Dow AgroSciences, a unit of Dow Chemical that manufactures 2,4-D, filed a \$2-million notice of action against the federal government in August.

The company says Quebec's ban on 2,4-D violates Canada's obligations under NAFTA because it prohibits a product without any scientific basis.

Dow bases its claim, in part, on a Health Canada ruling this year that found 2,4-D can be used safely according to label directions.

Environmental and health groups that support Ontario and Quebec's pesticide bans dispute Dow's claim, saying studies have linked 2,4-D to serious illnesses like cancer.

But the company won't say whether it plans to go after Ontario's pesticide ban as well.

© 2008 Sun Media Corporation. All rights reserved.